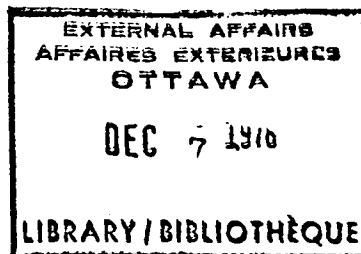




N^o 121

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 5 NOVEMBRE 1976



COMMUNIQUÉ

POSITION CANADIENNE SUR LE PROJET
DE DÉCLARATION DE L'UNESCO
SUR LES MASS MÉDIA

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a rendu publiques les notes pour un discours qui sera donné aujourd'hui par la délégation canadienne à la XIX^e Conférence générale de l'UNESCO à Nairobi lors de l'étude du projet de déclaration sur les mass média.

L'item à l'ordre du jour est intitulé "Projet de déclaration concernant les principes fondamentaux d'emploi des moyens de grande information en vue du renforcement de la paix, de la compréhension internationale et de la lutte contre la propagande belliciste, le racisme et l'apartheid".

Le texte des notes suit:

Monsieur le Président,

A l'occasion de la récente déclaration canadienne dans le cadre du débat général, notre délégation a fait ressortir que les décisions majeures de l'UNESCO doivent pouvoir rallier l'appui de tous les groupes importants au sein de cette assemblée, ou à tout le moins un appui suffisant pour mériter leur accord tacite. Or nous estimons que, dans l'état actuel des choses, l'essentiel de ce point ne satisfait pas à cette exigence pour diverses raisons dont il a déjà été fait état.

Nous avons d'abord l'intention de n'intervenir que très brièvement dans ce débat, simplement pour attirer l'attention sur le fait que cette question exige, à notre avis, une approche mutuelle et indiquer que cette commission n'est pas l'assemblée où il convient de débattre l'essence de ce projet. Cependant, un certain nombre de déclarations ont été faites à l'occasion des longs débats de procédure qui ont eu lieu hier et que je désire commenter. Premièrement il y a eu les allégations faites par divers défenseurs du projet de résolution soviéto-irakien et selon lesquelles le projet, sous sa forme actuelle, jouit d'un vaste appui. Ces allégations ne sont certainement pas fondées. En effet, le texte n'a été approuvé que par 41 Etats membres, tandis que plus de 50 (beaucoup plus de la moitié) des 99 autres Etats qui font partie de cette organisation n'avaient même pas de représentants à la réunion de Paris; quant aux autres qui y étaient représentés, ils n'ont pas voté ou ont voté contre, à l'exception de trois qui ont préféré s'abstenir de le faire. Deuxièmement, il y a eu les affirmations selon lesquelles cette déclaration n'était en fait ni controversée ni génératrice de divisions, affirmations que le distingué représentant de la France a, à proprement parler, réfuté en des termes généraux par son intervention pertinente. Je tiens à ce que la position du Canada soit bien claire. D'ailleurs, nous avons souligné lors d'une déclaration générale faite en séance plénière que certaines initiatives prises à l'occasion de sessions de la conférence générale et d'autres réunions de l'UNESCO allaient à l'encontre des convictions profondes des Canadiens en ce qui a trait aux droits de l'homme, au rôle de l'Etat dans la société et à la liberté d'expression. Nous faisons alors allusion au projet de déclaration qui, dans l'état actuel, n'est pas acceptable pour le Canada et ne pourrait recevoir l'appui des Etats-Unis.

Ces considérations s'appliquent aussi bien à la philosophie sous-jacente, qui à notre avis favorise le contrôle de l'Etat, qu'à certains éléments bien précis du

projet de déclaration, notamment le paragraphe 5 du préambule et sa référence tout à fait inacceptable à la résolution 3379 (XXX) de l'AGNU, et les articles exécutoires VIII, X et XII. Nous pensons que l'article VIII sera enfermé dans un champ d'application trop restreint parce que ses dispositions ne donnent pas le même droit d'être entendus aux victimes de la persécution politique et religieuse ou aux peuple des Etats qui n'entrent pas dans la catégorie des Etats "sous occupation étrangère résultant d'une agression". Les deux autres articles que j'ai mentionnés nous paraissent inacceptables à cause de leurs incidences sur le contrôle de l'Etat.

En conséquence, M. le Président, le Canada adhère aux positions qui viennent d'être formulées sur cette question controversée au nom de l'Europe des Neuf et des pays nordiques. Considérant que la présente assemblée ne se prête pas à l'élaboration d'un document d'une telle importance et à la conciliation d'opinions et de philosophies aussi divergentes que celles qui nous séparent des partisans de ce projet de déclaration, nous refusons de participer à toute discussion de fond sur le texte sous sa forme actuelle.

Avant de terminer, M. le Président, permettez-moi d'attirer votre attention sur un autre point, à savoir l'importance vitale de l'issue de ce débat pour l'UNESCO. Dans notre déclaration générale, ayant une fois de plus à l'esprit l'objet de la présente intervention, nous avons insisté sur le fait que la présumée politisation de notre organisation a causé une certaine déception au Canada, en particulier dans les milieux scientifiques et universitaires, et a quelque peu terni le prestige de l'UNESCO. Je suis persuadé qu'el en est de même pour les communautés universitaires et intellectuelles de tous les Etats démocratiques occidentaux. Pourtant, c'est auprès de ces communautés mêmes que l'UNESCO devrait pouvoir trouver son plus grand appui et c'est vers elles qu'elle devrait pouvoir se tourner pour mettre en oeuvre ses programmes. Quelles que puissent être les retombées politiques ou financières de l'adoption de cette déclaration, je crois que notre organisation y perdrait beaucoup si elle devait être coupée d'une fraction importante de la communauté intellectuelle qui la soutient.